

Le SCOT en chiffres

- 77 communes (4 EPCI) - 1 157 km²
- Près de 340 000 habitants (INSEE 2021)
- 298 habitants / km²
- 0.8 % de taux de croissance annuel moyen (Données INSEE sur les années 2011-2021)



LE NOUVEAU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA PLAINE DU ROUSSILLON EST ADOPTÉ

Il vient se substituer au précédent schéma dont l'approbation datait de 2013 et dont certaines dispositions étaient obsolètes.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Lors de notre dernier bulletin publié en janvier 2024, nous annonçons l'arrêt du projet de SCOT révisé intervenu le 26 septembre 2023, rappelons les grandes ambitions du projet politique (PADD) retranscrites dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et présentions l'organisation de l'enquête publique réalisée en février/mars 2024.

Aujourd'hui, après 7 années de travaux, d'études et de concertation, les élus du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon ont approuvé le SCOT révisé le 2 juillet 2024.

Document stratégique de la politique d'aménagement et de développement du territoire, ce nouveau SCOT définit les grandes orientations sur les 15 années à venir. Il affirme en particulier une maîtrise de la consommation foncière, en encadrant davantage le développement du territoire afin de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants.

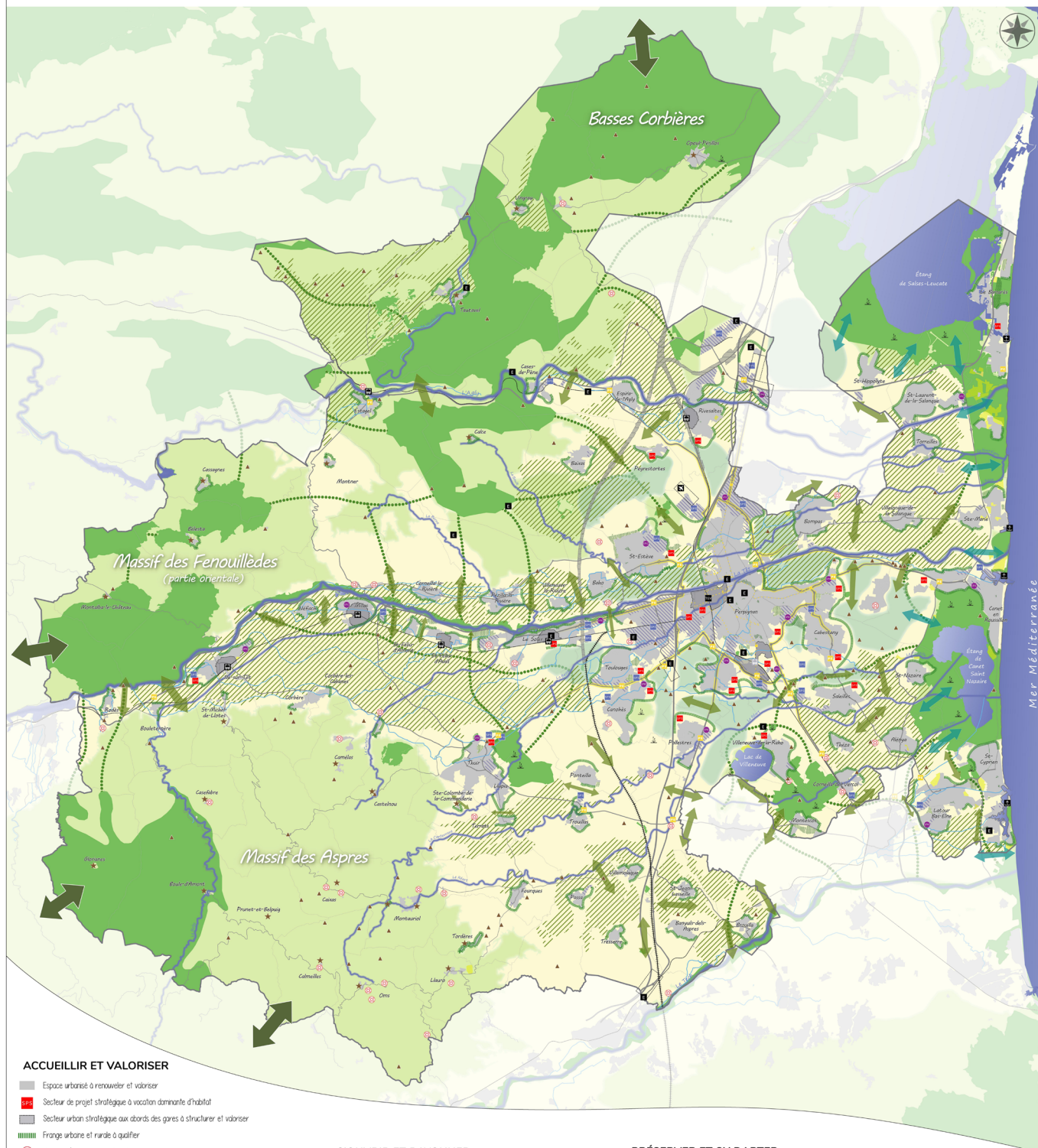
Le schéma étant aujourd'hui opposable, il s'agit dès à présent pour les communes et intercommunalités concernées de passer à la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCOT révisé dont le contenu est consultable sur le site internet du Syndicat mixte : <https://scot-roussillon.fr/le-scot-revise-approuve-le-02-07-2024>



Jean-Paul Billès

Président du Syndicat Mixte
du SCOT Plaine du Roussillon,
Maire de Pézilla-la-Rivière.





ACCUEILLIR ET VALORISER

- Espace urbanisé à renouveler et valoriser
- Secteur de projet stratégique à vocation dominante d'habitat
- Secteur urbain stratégique aux abords des gares à structurer et valoriser
- Frange urbaine et rurale à qualifier
- Secteur d'étalement urbain diffus à maîtriser
- Secteur périphérique d'implantation commerciale à maîtriser et renouveler
- Coupure verte à préserver entre les villes et villages
- Coupure littorale à préserver
- Espace à vocation agri-paysagère à valoriser
- Patrimoine bâti rural à sauvegarder et valoriser
- Développement rural de qualité à promouvoir
- Entrée de territoire à qualifier ou requalifier
- Gare ou halte ferroviaire à promouvoir
- Gare ou halte ferroviaire à créer
- Réseau de pôles d'échanges multimodaux à structurer
- Transports collectifs en cœur d'agglomération à privilégier
- Corridors multimodaux d'accès au cœur d'agglomération à concevoir

- #### Hiérarchie du réseau viario à mettre en œuvre
- Voie de transit majeur
 - Voie de bassin interurbaine principale
 - Voie structurante et de massif

S'OUVRIER ET RAYONNER

- Aéroport à développer
- Port de plaisance à conforter
- Gare TGV à valoriser
- Gare TGV à valoriser
- Grand équipement à soutenir
- Secteur de projet stratégique à vocation dominante d'économie
- Zones d'activités économiques existantes
- Zone d'hébergement touristique de plan or à maîtriser et qualifier
- Espace agricole à fort potentiel à protéger en priorité

Éléments de fond de carte

- Ligne à Grande Vitesse mixte
- Voie ferrée

PRÉSERVER ET S'ADAPTER

- Cœur de nature à protéger
- Zone humide à protéger
- Autres milieux d'intérêt écologique à préserver
- Surface en eau à protéger
- Principale continuité hydrographique à préserver ou restaurer
- Principaux corridors écologiques à préserver ou restaurer
- Grande continuité avec les territoires voisins à maintenir
- Nature ordinaire à sauvegarder (espace à vocation agricole et naturelle)
- Espace de nature en ville à créer ou préserver

Éléments de fond de carte

- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Canal d'irrigation

- Périmètre du SCOT Plaine du Roussillon
- Limite communale

0 2,5 5 km 1:55 000 au format A0

Source : IGN BD Topo*2021. Réalisation : AURCA / Juin 2024. Tous droits réservés. Révision du SCOT : document approuvé le 2 juillet 2024.

LE NOUVEAU SCOT EN QUELQUES CHIFFRES

- **0,7 %** : le taux de croissance démographique prévisible soit une **prévision diminuée de plus de moitié** par rapport au SCOT précédent
- **2 300** : le nombre de logements nécessaires annuellement pour satisfaire sans discrimination les besoins, **la moitié des besoins en logements est liée à la population actuelle** (dessalement des ménages), l'autre moitié à la croissance démographique
- **10 000** : l'objectif minimal de **logements à réaliser en renouvellement urbain**, reconquête d'habitat vacant, en densification de tissus déjà urbanisés, changement de destination...
- **818 ha** : l'objectif maximal de consommation d'espace sur 15 ans pour satisfaire les exigences de sobriété foncière (contre **2 250 ha dans le SCOT précédent**) ...
- ... dont **140 ha** pour satisfaire les besoins en matière de **développement économique** concentrés sur **24 sites** repérés au SCOT (contre **990 ha pour 44 sites répertoriés dans le précédent SCOT**)
- **0** : le nombre d'hectares de consommation d'espace naturel et agricole **pour le développement commercial périphérique**
- **90 %** : la progression des surfaces inscrites en « cœurs de nature », réservoirs de biodiversité **qui bénéficient de protections fortes**
- **97** : le nombre d'**espaces de nature en ville** à préserver, multiplié par 2 par rapport au précédent SCOT
- **21 010** : le nombre d'hectares d'**espaces agricoles à fort potentiel protégés**, une **progression de 2 360 hectares** environ par rapport au SCOT de 2013

SUR LE PLAN QUALITATIF LE NOUVEAU SCOT C'EST AUSSI

- Un objectif affirmé de meilleure gestion des ressources en eau et le **conditionnement du développement urbain à la disponibilité de la ressource en eau**
- Une prise en compte des **risques**, notamment d'inondation largement développé
- Des objectifs renforcés d'**encadrement qualitatif du développement urbain** adapté à la diversité des territoires
- Des orientations plus nombreuses pour assurer une **mobilité plus durable**
- Un **soutien à l'activité agricole** par la préservation de l'espace dédié et le soutien aux mesures d'adaptation au changement climatique
- Un **encadrement plus précis du développement de la production d'énergies renouvelables** dans les zones urbanisées, naturelles et agricoles
- Un **panel de mesures** en faveur de la **reconquête des centres-villes**
- Une meilleure prise en compte de la **santé humaine**

ET MAINTENANT ?

APRÈS L'APPROBATION, PLACE À LA MISE EN ŒUVRE

Doivent être compatibles avec le SCOT :

- **Immédiatement** : les PLU et PLUi qui sont approuvés après son entrée en vigueur, les zones d'aménagement différé (ZAD), les zones d'aménagement concerté (ZAC), les opérations d'aménagement d'une surface de plancher de plus de 5 000 m² et les réserves foncières constituées de plus de 5 ha d'un seul tenant.
- **Dans un délai maximum de trois ans** : les PLU et PLUi, les cartes communales, les programmes locaux de l'habitat (PLH), les plans de mobilité, etc.

Le dossier complet du schéma révisé, opposable aux tiers, est disponible au siège des 4 EPCI membres et du Syndicat mixte, ainsi que sur le site internet de ce dernier.

9, espace Méditerranée - 6^{ème} étage,
66000 PERPIGNAN

Renseignements : Mme Eve GOZE

Tel : 04 68 37 79 52

Mail : scotplaine-roussillon@orange.fr

Site internet : <https://scot-roussillon.fr/>



ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

La loi impose (sous peine de caducité du schéma) de procéder, au plus tard six ans après l'approbation, à une analyse des résultats de l'application du SCOT révisé. Ce bilan porte notamment sur les thématiques d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales. A l'issue de ce bilan le syndicat mixte délibère sur son maintien en vigueur, ou sur sa révision partielle ou complète en fonction des éléments retenus.

Pour assurer le suivi et l'évaluation du SCOT, le Syndicat mixte utilise des observatoires mis en place et alimentés par l'Agence d'Urbanisme Catalane sur différentes thématiques (environnement, agriculture, habitat, économie, mobilité, ...)